

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 078-217804665-20231218-2023DEL67-DE



Syndicat Intercommunal d'Electricité de la région de Villennes sur Seine

Siège social
Mairie de Villennes sur
Seine 36 avenue Foch
78670 Villennes sur
Seine
Tél : 01.39.08.25.40

RAPPORT D'ACTIVITE

2022

Vu pour être annexé
à ma délibération
en date du

18 DEC. 2023



Hervé Charnalleh

Hervé Charnalleh

SOMMAIRE

1 - PRESENTATION	4
1.1- Composition	4
1.2- Création et durée.....	4
1.3- Objet.....	4
2 -ACTIVITES ADMINISTRATIVES.....	5
2.1 - Comité et Bureau Syndical	5
2.2 - Activités du Comité Syndical	6
3 - VIE FINANCIERE	6
3.1 - Compte administratif 2022	6
Recettes	7
Dépenses	7
3.2 - Affectation des résultats 2021	7
3.3 - Cotisations des collectivités membres	7
3.4 - Endettement.....	8
4- FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	8
4.1 - Mission de conduite d'opération des travaux programmés par le SIRE	8
5 - CHANTIERS 2021	8
5.1 - Chantiers réceptionnés en 2022	9
5.1.1. Marché subséquent MS 1 Lot 2 EVA de l'accord cadre 2015/2018.....	9
5.1.2. Marché subséquent MS 8 EVA de l'accord cadre 2015/2018	9
5.1.3. Marché subséquent MS 8 Lot2 EVA de l'accord cadre 2015/2018.....	9
5.1.4. Marché subséquent MS5 EVA de l'accord cadre 2015/2018	9



PREAMBULE

Ce rapport est établi conformément à l'article 37 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, à l'article 76 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Extrait de la loi repris dans l'article L 5211-39 du CGCT :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

NOTA:

Cet article a été modifié par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral. Conformément à son article 51, l'article dans sa version modifiée par la loi du 17 mai 2013 s'applique à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires prévu les 23 et 30 mars 2014, y compris aux opérations préparatoires à ce scrutin.



1 - PRESENTATION

1.1- Composition

Le SIRE est composé de 3 communes :

- Aigremont,
- Cresprières,
- Davron,

Et de 1 établissement public de coopération intercommunale :

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO), en représentation substitution pour le compte de 4 communes :

- o Orgeval,
- o Villennes-sur-Seine,
- o Morainvilliers,
- o Les Alluets-le-Roi.

La population des communes du syndicat est estimée, selon les chiffres du dernier recensement, à 19 242 habitants (INSEE - population légale au 31/12/2021).

1.2- Création et durée

Ce syndicat a été créé par arrêté préfectoral du 20 juin 1996 pour une durée illimitée.

Les statuts ont fait l'objet d'une mise à jour par arrêté préfectoral n°2008/19 du 27 août 2008 portant modification de la composition du bureau qui prévoit dorénavant deux vice- présidents au lieu d'un seul.

Les statuts ont fait l'objet d'une nouvelle modification et d'une mise à jour le 15 avril 2016 :

- L'article 1 a été modifié car le SIRE est devenu un **syndicat mixte fermé** d'électricité pour donner suite à l'intégration de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise qui se substitue aux communes d'Orgeval, Villennes-sur-seine, Morainvilliers et Les Alluets- le-Roi.
- L'article 4 indique que le syndicat intercommunal est administré par un comité composé de représentants des collectivités membres, conformément aux dispositions du code Général des Collectivités Territoriales. Chaque commune adhérente est représentée dans le comité par deux délégués titulaires et un délégué suppléant. La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU) ne pouvant représenter plus de 50% des voix au sein du SIRE, le nombre de délégués représentant la CU pour les quatre communes membres de la CU sera de six titulaires, et de trois suppléants.
- L'article 5 a été supprimé.
- L'article suivant a été modifié pour faire référence au comptable public de Poissy, et non plus au comptable du Trésor de la Recette Perception de Poissy.

1.3- Objet

Ce Syndicat a pour objet :

- D'exercer en lieu et place de l'ensemble des collectivités associées, le pouvoir concédant que les lois et règlements en vigueur confèrent aux collectivités en matière d'électricité.



Il passe avec les établissements publics concessionnaires tout acte relatif à la concession de service public d'électricité sur le territoire des collectivités adhérentes.

- De s'intéresser et de participer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, à toutes activités touchant à l'électricité.
- D'organiser tous services nécessaires tant pour l'exécution des attributions qui lui incombent que pour assurer le bon fonctionnement et l'exploitation la meilleure de la distribution d'électricité des communes associées.
- D'assurer des prestations de services et des tableaux d'équipement collectif et d'infrastructures (éclairage public, illuminations, etc....) dans la limite des textes et règlements en vigueur ainsi que du cahier des charges.

2 - ACTIVITES ADMINISTRATIVES

2.1 - Comité et Bureau Syndical

Chaque commune adhérente doit être représentée par 2 délégués titulaires (et 1 délégué suppléant) qui élisent le Bureau Syndical. Cependant la Communauté Urbaine ne pouvant représenter plus de 50% des voix au sein du SIRE, ces 4 communes ont dû passer de 8 à 6 membres titulaires, et de 4 à 3 suppléants (les communes de Morainvilliers et des Alluets-le-Roi ont accepté de n'avoir qu'un seul délégué titulaire).

Dans le cadre du dernier renouvellement des instances représentatives, la Communauté Urbaine a décidé de désigner des membres titulaires et suppléants qui ne sont pas forcément issus des communes membres du SIRE.

Ainsi suite aux élections municipales et intercommunales de mars et juin 2020, la composition des délégués du SIRE se répartit comme suit :

COMMUNE	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
AIGREMONT (78240)	M. Samuel BENOUDIZ M. Alexandre GAYMAY	Mme Chloé BONNANT M. Yannick REYNAUD
CRESPIERES (78121)	M. Christian BEZARD M. Didier LE SAUX	M. Adriano BALLARIN
DAVRON (78810)	M. Maurice PERRAULT M. Michel RICHARD	Mme Valérie DURAND
COMMUNES MEMBRES COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE (GPSEO) REPRESENTANT ORGEVAL, VILLENES-SUR-SEINE, MORAINVILLIERS ET LES ALLUETS-LE-ROI	Mme Véronique HOULLIER M. Julien LORENZO Mme Sophie KERIGNARD M. Hervé CHARNALLET M. Jean Pierre LAIGNEAU M. Cédric AOUN	Mme Lydie GRIMAUD Madame Karine KAUFFMANN M. Philippe DESTISON

Le Bureau Syndical a été élu le 10 septembre 2020, Monsieur Jean-Pierre LAIGNEAU a pris ses fonctions de président du SIRE.

En date du 19 novembre 2020, l'élection définitive du nouveau bureau a eu lieu et il se compose de la façon suivante :

FONCTION	REPRESENTANT	COLLECTIVITE REPRESENTEE
Président	Jean-Pierre LAIGNEAU	CU GPSEO (Villennes-sur-Seine)
Vice-Présidents	Hervé CHARNALLET	CU GPSEO (Orgeval)
	Julien LORENZO	CU GPSEO (Morainvilliers)
Secrétaire	Didier LE SAUX	Crespières
Membres du bureau	Cédric AOUN	CU GPSEO (Triel sur Seine)
	Christian BEZARD	Crespières
	Sophie KERIGNARD	CU GPSEO (Triel sur Seine)
	Véronique HOULLIER	CU GPSEO (Les Alluets le Roi)

2.2 - Activités du Comité Syndical

En 2022, il s'est réuni 4 fois :

- Le 10 mars, concernant le rapport d'orientation budgétaire, et l'autorisation donnée au Président de signer l'emprunt
- Le 14 avril pour l'adoption du compte de gestion et du compte administratif 2021, l'affectation du résultat du compte administratif 2021, les contributions des communes et de la Communauté urbaine GPSEO 2022, le budget primitif 2022, les changements de statuts du SEY, avec la convention de CEE.
- Le 6 octobre, pour le vote du rapport d'activité, le renouvellement de la ligne de trésorerie.
- Le 24 novembre, pour une décision modificative, la programmation de travaux 2023 et l'autorisation budgétaire pour les dépenses d'investissement à engager avant l'adoption du budget primitif 2022.

3 - VIE FINANCIERE

3.1 - Compte administratif 2022

Les résultats approuvés lors du comité syndical du 13 avril 2023, comme le montrent les tableaux ci-après, sont les suivants :

Résultats budgétaires de l'exercice 2022 :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Restes à réaliser 2022	Total des sections hors restes à réaliser
Recettes				
Prévisions budgétaires	1 064 217,13	2 735 652,53		3 799 869,66
Recettes réalisées	883 045,88	1 778 377,40		2 661 423,28
Dépenses				
Prévisions budgétaires	1 064 217,13	2 735 652,53		3 799 869,66
Dépenses réalisées	135 622,45	1 486 843,93	23 095,60€	1 622 466,38
Résultat de l'exercice	747 423,43€	291 533,47€		1 038 956,90€



Résultats de clôture :

	Résultats au 31/12/2021	Résultats au 31/12/2022	Part affectée à l'investissement	Résultats cumulés au 31/12/2022
Section de fonctionnement	1 296 902,53€	747 423,43€	1 190 335,40€	853 990,56€
Section d'investissement	- 937 983,04€	291 533,47€		-636 449,57

3.2 - Affectation des résultats 2022

Les résultats de l'exercice 2022 sont constitués par :

- un excédent de fonctionnement cumulé de :	853 990,56 €
- un déficit d'investissement cumulé de :	636 449,57 €
- RAR DEPENSES :	23 095,60 €
- RAR RECETTES :	0 €

Ils ont été affectés de la manière suivante :

- au compte 1068 en recettes d'investissement : 659 545,17 €
- le déficit d'investissement au compte 001 en dépense : 636 449,57 €
- au compte 002 en recettes de fonctionnement : 194 445,39€

3.3 - Cotisations des collectivités membres

Le montant des contributions prévues pour l'année 2022 était de 847 836,99 € et le réalisé a atteint **847 831,46 €**, avec la répartition suivante par commune :

	BUDGET	REEL
Aigremont	24 574,63€	24 561,83 €
Les Alluets-le-Roi	59 833,11 €	59 833,11 €
Bures Morainvilliers	159 380,05 €	159 380,05 €
Cresprières	126 786,17€	126 805,00€
Davron	6 281,56€	6270,00 €
Orgeval	289 009,47€	289 009,47€
Villennes-sur-Seine	181 972,00€	181 972,00€
TOTAL	847 836,99€	847 831,46€

L'écart défavorable de 5,53 € par rapport au budget résulte d'un arrondi de la Trésorerie par rapport aux contributions réellement perçues par les communes.

Pour rappel, les montants des contributions sont en baisse depuis deux années, car la charge du remboursement de l'emprunt diminue.



3.4 - Endettement

Pour donner suite à une année sans emprunt en 2021, le syndicat a réalisé un emprunt en début d'année 2022 afin de financer les travaux débutés en fin d'année 2021 et qui se sont poursuivis en 2022. Les travaux réalisés en 2022 ont été financés par un emprunt de 500.000€ sur 20 ans au taux fixe de 1.40 % (4,10 % pour le prêt de 500 000 € de 2023). Cet emprunt a été contracté avec le crédit agricole avec un déblocage des fonds en 2022, et ses échéances sont fixées au 29 janvier de chaque année par partir de 2023.

Au 31/12/2022, l'endettement du SIRE (capital restant dû) s'élève à 6 379 163,89 € (6 905 569€ fin 2020).

Le SIRE a repassé en taux fixe ses trois autres emprunts à taux variable au printemps 2017.

Compte tenu des évènements mondiaux et de la crise inflationniste débuté fin 2022, les taux d'intérêts ont fortement augmenté et le cout de l'emprunt est beaucoup plus important.

Il reste seulement deux emprunts à taux variable dont un sur un indice américain, la Caisse d'épargne pour plus de sécurité souhaite qu'on le transforme en le passant sur un taux fixe qui sera inférieur au taux actuel.

4 - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

4.1 - Mission de conduite d'opération des travaux programmés par le SIRE

Le bureau d'études EVA est le maître d'œuvre du SIRE dans le cadre du nouveau programme de travaux 2020-2024 a lancé le premier marché subséquent MS1 auprès des quatre entreprises de l'accord cadre. Le MS2 a été lancé début 2023.

5- CHANTIERS 2022

L'année 2022 a été la poursuite des travaux du nouveau marché subséquent (MS1). Mais également le lancement des nouveaux chantiers de l'accord cadre avec les nouvelles entreprises retenues :

COMMUNES	RUES	ENTREPRISES RETENUES	COUT HT
ORGEVAL	Pas de chantier prévu		
VILLENES SUR SEINE	- Rue du Bas breteuil (lot5) - Rue du Pré-Seigneur (lot6)	Colas SOBECA VIOLA	123 267,69€ 116 199,65€
CRSPIERES	- Rue des Flambertins (lot1) - Rue du Stade (lot 2) - Route de d'Herbeville (lot 3)	BIR BIR SOBECA-VIOLA	259 825,70€ 74 689,02€ 186 578,90€
MORAINVILLIERS	- Rue de la Fontaine (lot 4)	Prunevielle	188 943€

Par les chantiers, le Lot 1, le lot 3 ainsi que le lot 4 ont fait l'objet d'avenant afin de finaliser la totalité des rues.

5.1 - Chantiers réceptionnés en 2022

Les chantiers mentionnés ci-après ont été réceptionnés en 2022 :

5.1.1. Marché subséquent MS 1 Lot 2 –EVA de l'accord cadre 2015/2018

VILLENES SUR SEINE : rue de Poissy : le chantier est enfin fini (réhabilitation de l'éclairage public) : **SOLDÉ – Problématique, les plans de recollement n'ont pas été livré, ce qui empêche le versement**

des subventions. Ce problème n'a pas été résolu.

5.1.2. Marché subséquent MS1 Lot 1 EVA de l'accord cadre 2020/2024

Hameau des Flambertins : **CRESPIERES soldé** en attente des subventions car manque les plans de recollement

5.1.3. Marché subséquent MS 1 Lot 2 EVA de l'accord cadre 2020/2024

Rue de Paris/du stade : **CRESPIERES : SOLDÉ**

Le 6 octobre 2022 à Villennes-sur-Seine

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023



ID : 078-217804665-20231218-2023DEL67-DE